

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre **COREFOR Centre-Val de Loire** et le client, agissant à des fins professionnelles ou personnelles, pour la réalisation d'une action concourant au développement des compétences.

Le terme "Client" désigne la personne morale signataire de convention (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du Code du Travail),

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet de **COREFOR Centre-Val de Loire** porte toujours la dernière version à la connaissance de tous.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent les actions concourant au développement des compétences présentes, incluant, ou non, des modules digitaux à distance. Les actions concourant au développement des compétences présentes peuvent être réalisées dans les locaux de **COREFOR Centre-Val de Loire**, dans des locaux loués par **COREFOR Centre-Val de Loire** ou dans les locaux du client.

Les actions concourant au développement des compétences concernées s'entendent des actions proposées aux catalogues et sur le site de **COREFOR Centre-Val de Loire** (« Actions inter ») ainsi que des actions organisées à la demande du client pour son compte (« Actions intra »).

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

2.1. Convention de formation

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière incluant les conditions générales de vente de **COREFOR Centre-Val de Loire**. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à **COREFOR Centre-Val de Loire** au moins 20 jours ouvrés avant la date de la première action. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

2.2. Contrat de formation

À compter de la date de signature du contrat, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

Il en informe **COREFOR Centre-Val de Loire** par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. Tarifs

Les Tarifs des actions concourant au développement des compétences sont indiqués en euros et net de taxe. Ils comprennent l'action et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant.

4. Conditions de règlement

4.1. Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Outre les pénalités de retard prévues aux présentes, le client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de **COREFOR Centre-Val de Loire**, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.

4.2. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la l'action et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de l'action ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si **COREFOR Centre-Val de Loire** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de l'action, le client sera facturé de l'intégralité du coût de l'action concourant au développement des compétences.

Notre tarif s'entend tarif forfaitaire jour. C'est-à-dire indépendamment du nombre de participants (sauf documentation et/ou clause particulière).

Il appartient au client de vérifier au préalable, les conditions de prise en charge auprès de son OPCO. Dans le cas où la limite de financement de l'OPCO est inférieure à notre tarif forfaitaire jour, se sera au client de régler la différence. Une facture sera alors adressée au client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de l'action, le client sera redevable de l'intégralité du coût de l'action concourant au développement des compétences et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des actions concourant au développement des compétences

5.1. Annulation ou report du fait COREFOR Centre-Val de Loire

COREFOR Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une action, notamment lorsque le nombre de participants à cette action est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de l'action concourant au développement des compétences.

COREFOR Centre-Val de Loire se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux **compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter l'action dans les meilleurs délais.**

Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de **COREFOR Centre-Val de Loire.**

Si l'annulation intervient, sans report possible, à moins de 10 jours de l'action, **COREFOR Centre-Val de Loire** s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

5.2. Annulation ou report du fait du client

5.2.1. Convention de formation

Le client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une action inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à **COREFOR Centre-Val de Loire** au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'action (adresse postale : **COREFOR Centre-Val de Loire** : 1, Rue de Sologne – 45510 – Neuvy en Sullias - email : hello@corefor-centrevaldeloire.com). L'annulation ou le report est effectif après confirmation **COREFOR Centre-Val de Loire** auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le client entre 14 et 5 jours ouvrés avant la date de début de l'action, **COREFOR Centre-Val de Loire** lui facturera 50% du prix de l'action concourant au développement des compétences.

Si l'annulation intervient dans les 4 jours qui précèdent la date de l'action, **COREFOR Centre-Val de Loire** lui facturera 100% du prix de l'action concourant au développement des compétences.

En cas d'absence à l'action, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de son action concourant au développement des compétences.

En cas d'absence pour raisons sérieuses et justifiées, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. À défaut, il sera recevable de l'intégralité du montant de son action concourant au développement des compétences.

Le client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de l'action, par une autre personne ayant le même besoin et profil. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à **COREFOR Centre-Val de Loire** et comporter les noms et coordonnées du remplaçant.

5.2.2. Contrat de formation

En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 7 jours ouvrés avant le début de l'action, l'organisme prestataire retiendra 50% des sommes qui lui sont dues à titre de dédit.

L'interruption ou l'abandon de l'action par le Stagiaire justifiée par un cas de force majeure donne lieu à un paiement de l'organisme de formation dont le montant est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.

6. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de l'action concourant au développement des compétences ou accessibles en ligne dans le cadre de l'action sont la propriété de **COREFOR Centre-Val de Loire**. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de **COREFOR Centre-Val de Loire**.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de l'action est soumise à autorisation et préalable de **COREFOR Centre-Val de Loire** sous peine de poursuites judiciaires.

7. Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires en ligne ou non, et toutes informations futures permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de formation sont utilisées par **COREFOR Centre-Val de Loire** uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des offres proposées, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018, le client, l'acheteur, ainsi que le participant disposent d'un droit d'accès et de rectification permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour les données à caractère personnel inexacts ou incomplètes, les concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles, ou à une limitation du traitement.

Si le client, l'acheteur, ainsi que le participant souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse suivante : hello@corefor-centrevaldeloire.com ou par voie postale à l'adresse : **COREFOR Centre-Val de Loire** : 1, Rue de Sologne – 45510 – Neuvy en Sullias.

8. Droit applicable et attribution de compétences

Toute réclamation du client devra être formulée par écrit à **COREFOR Centre-Val de Loire** : adresse postale : 1, Rue de Sologne – 45510 – Neuvy en Sullias, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais. À défaut d'accord amiable, le Tribunal d'Orléans sera seul compétent.

Date :

Lu et Accepte nos CGV & Signature du Client